



L'Initiative pour un cobalt responsable

veut améliorer la vie des exploitants miniers artisanaux

De Meindert Brouwer

En raison de la transition énergétique, la production de voitures électriques se développe rapidement dans le monde entier. La demande mondiale de cobalt nécessaire aux batteries des voitures électriques, mais aussi aux batteries des smartphones, ordinateurs portables et autres appareils électriques, ne cesse d'augmenter. Les profits réalisés par les entreprises de la chaîne du cobalt comportent un côté sombre. Plus de 60 % du cobalt mondial provient de la République démocratique du Congo (RDC) et environ 20 % de ce minerai est extrait à la main par des exploitants artisanaux pauvres, dont des enfants. Les conditions de travail peuvent être dangereuses. Selon l'Initiative pour un cobalt responsable (Responsible Cobalt Initiative ou RCI), cette situation doit changer.

Creuseurs dans une mine artisanale de cobalt près de Kolwezi, dans le sud de la RDC. Le puits descend à 30 mètres de profondeur pour atteindre le minerai de cobalt. De là, les creuseurs creusent de petites galeries pour collecter le minerai. Il faut 2 mois à une équipe pour creuser un tel trou ... manuellement.



La RCI veut éliminer le travail des enfants dans l'exploitation artisanale du cobalt en RDC, établir des conditions de travail sûres et un revenu équitable pour les exploitants artisanaux de cobalt et soutenir le bien-être des communautés en finançant la construction d'écoles et en développant des sources de revenus alternatives.

Il appartient de fait à toutes les parties prenantes du cobalt, à l'intérieur et à l'extérieur de la RDC, y compris les autorités gouvernementales de la RDC, de prendre leurs responsabilités et de contribuer de manière proactive au changement.

Si l'initiative réussit, elle pourrait servir d'exemple pour améliorer la vie des exploitants artisanaux de coltan, d'or et d'autres minéraux ailleurs dans le bassin du Congo.

Dans une interview, le directeur de la CCCMC et président de l'Initiative pour un cobalt responsable (RCI), Mr. Sun Lihui, expert chevronné du secteur minier, nous éclaire sur la nécessité et les conditions d'une bonne gouvernance normalisée de l'exploitation minière artisanale du cobalt. Il explique également la manière dont la CCCMC aide les entreprises chinoises à respecter les nouvelles normes environnementales et sociales dans la chaîne du cobalt.



Mr. Sun Lihui

Lihui : « La RCI adhère au principe « d'égalité, d'ouverture, d'inclusion et de transparence » pour identifier et traiter systématiquement les risques sociaux et environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement en cobalt, pour construire et promouvoir le système de gestion de la due diligence de la chaîne d'approvisionnement en cobalt, pour améliorer la sensibilisation aux risques et la capacité de gouvernance, pour tenter de réduire l'impact négatif de l'approvisionnement et du commerce du cobalt et enfin pour améliorer les moyens de subsistance des communautés affectées. »

Votre initiative s'appelle l'Initiative pour un cobalt responsable. Quelle est votre définition du terme « responsable » ?

Lihui réfléchit : « Il faut l'analyser sous plusieurs angles. Le premier consiste à définir l'entité responsable, c'est-à-dire à préciser qui doit être responsable. En ce qui concerne les entreprises, celles en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement doivent toutes être responsables et assumer des responsabilités communes mais différenciées. Deuxièmement, il est nécessaire de clarifier « envers qui l'entreprise doit être responsable ». Responsable vis-à-vis d'elle-même, de ses fournisseurs, des autres entreprises de la chaîne d'approvisionnement et, plus important encore, responsable vis-à-vis des résidents des communautés affectées et des exploitants miniers dans les zones minières.

De plus en plus d'acheteurs veulent du cobalt responsable dans les produits.

Les entreprises ne doivent pas ignorer les problèmes des autres parties dans le seul but de prévenir les risques de leur propre chaîne d'approvisionnement. Troisièmement, il est nécessaire de clarifier la dimension et les questions dont l'entreprise doit être responsable. Il faut inclure toutes les questions économiques, sociales et environnementales. L'entité ne doit pas seulement être responsable des questions liées à son propre rôle et à ses activités. Il est nécessaire de mener des évaluations intégrées pour identifier tous les impacts négatifs qui sont directement ou indirectement liés à ses propres activités et d'assumer la responsabilité des impacts identifiés. »

Lihui souligne un autre point : « Il y a plusieurs malentendus. Le premier concerne les entreprises - et même un grand nombre de marques internationales - qui pensent que tant qu'elles refusent les minerais issus de l'exploitation minière artisanale et n'achètent que des minerais issus de l'exploitation minière industrielle mécanisée, leur chaîne d'approvisionnement est responsable et propre. Or, dans l'exploitation minière industrielle, de mauvaises pratiques existent probablement aussi, en matière de corruption, de sécurité, d'environnement et autres. Le deuxième malentendu est que lorsqu'elles identifient les risques de la chaîne d'approvisionnement, les entreprises considèrent que se désengager des fournisseurs est une approche responsable. Je pose la question : « Qu'est-ce qui a été résolu par cette action ? ». »

Pourquoi les entreprises chinoises d'extraction et de raffinage du cobalt ont-elles intérêt à extraire et à raffiner le cobalt de manière responsable ?

Lihui répond instantanément, puis réfléchit : « Aujourd'hui, de plus en plus d'acheteurs et l'opinion publique veulent du cobalt responsable dans les produits. La mise en place d'une chaîne d'approvisionnement en cobalt responsable, inclusive et durable peut réduire efficacement les risques sociaux et environnementaux qui peuvent exister dans la chaîne d'approvisionnement. Elle permet non seulement de répondre aux exigences des clients en aval, mais aussi d'accroître la confiance des communautés locales et



PHOTO © FAIRPHONE

Le cobalt se trouve souvent aux côtés du cuivre et de la malachite (pierres de couleur bleu-vert). Par conséquent, les chaînes d'approvisionnement respectives et les risques qui y sont associés sont souvent étroitement liés.

INITIATIVE POUR UN COBALT RESPONSABLE (RCI)

L'Initiative pour un cobalt responsable (RCI) a été lancée par la Chambre de commerce chinoise des importateurs et exportateurs de métaux, minéraux et produits chimiques (CCCMC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2016. En 2020, la RCI compte plus de 20 entreprises membres dans toute la chaîne d'approvisionnement en cobalt, en amont et en aval. Parmi elles figurent les sociétés minières et les transformateurs de cobalt chinois Huayou Cobalt et Hanrui Cobalt, le fabricant d'équipements électroniques Huawei Consumer Business Group et le constructeur automobile BMW. Le programme sur l'investissement et le commerce forestiers internationaux (InFIT), un partenariat politique de haut niveau entre la Chine et le Royaume-Uni, soutient la RCI.

d'obtenir leur soutien. Elle améliore donc la réputation et l'image de l'entreprise et garantit un fonctionnement sain et durable. Cela est dans l'intérêt de l'entreprise et peut également créer un environnement bénéfique pour toutes les parties prenantes. »

Il existe un énorme fossé de compréhension entre les entreprises en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement.

De quelle manière la CCCMC aide-t-elle les entreprises chinoises d'extraction et de raffinage du cobalt à exploiter et raffiner le cobalt de manière responsable ?

Lihui : « En développant des normes, en organisant des formations, en menant des contrôles préalables et en fournissant des conseils, la CCCMC aide les entreprises à améliorer la sensibilisation et les capacités de contrôle préalable dans la chaîne d'approvisionnement, à construire un système complet de gestion de la chaîne d'approvisionnement et à gérer efficacement les risques. Nous renforçons le soutien aux entreprises chinoises opérant en RDC. Nous améliorons la formalisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM) dans le pays. Nous élaborons des cas de démonstration et apportons notre soutien aux actions de remédiation et de correction des entreprises auprès des communautés locales. Parallèlement, nous aidons les entreprises à renforcer la coordination et la consultation avec les parties et les intervenants en amont et en aval, à promouvoir des actions conjointes et à améliorer leur efficacité et leur efficacité. »

Pourriez-vous donner des exemples d'actions de remédiation et de correction des entreprises auprès des communautés locales ?

Lihui : « La RCI consulte et communique activement avec le gouvernement de la RDC, les ONG et d'autres parties concernées, pour développer des projets de remédiation et de correction. Des formations ont été organisées pour soutenir les entreprises membres en RDC. Par exemple, la RCI soutient Hanrui Cobalt, une entreprise membre, dans l'amélioration des conditions de vie des communautés locales, telles que l'approvisionnement en électricité et en eau potable, la promotion de l'éducation par la construction d'écoles primaires et secondaires et la mise en œuvre de plans de financement à long terme. Hanrui fournit en permanence des suppléments trimestriels ou mensuels de tables et de chaises, d'installations et d'équipements sportifs, des subventions pour les fournitures scolaires et des subventions pour les étudiants dans le besoin, etc. afin de contribuer au développement durable des communautés locales.

La participation de la communauté est essentielle pour maintenir les partenariats positifs avec les parties prenantes locales et créer un environnement stable pour l'exploitation minière. Hanrui Cobalt fait participer les gouvernements locaux et les membres des communautés environnantes à la sélection, à la planification et à la mise en œuvre de projets communautaires, qui pourraient à leur tour bénéficier à son exploitation minière. »

Quels sont les principaux défis à relever pour parvenir à une exploitation artisanale responsable du cobalt sur le terrain en RDC ?

Lihui, avec détermination : « Les défis sont complexes et variés, mais nous ne cesserons pas de travailler simplement parce que nous rencontrons des difficultés. Nous prenons des mesures pour surmonter constamment les différents défis :

1. De nombreux services gouvernementaux étrangers, propriétaires de marques, médias, ONG, etc. nourrissent de graves malentendus et préjugés sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM) de l'or et du cobalt en RDC. Ils associent toujours l'exploitation du cobalt aux « minéraux de conflits » et demandent constamment aux entreprises en amont de la chaîne d'approvisionnement de cesser d'acheter des minéraux provenant de l'ASM, ce qui crée des confusions pour ces entreprises en amont.
2. La société locale de la République démocratique du Congo est très pauvre. De nombreux membres des communautés dépendent de l'exploitation minière artisanale pour leur subsistance. Ils n'ont pas d'autres options. Le refus d'une entreprise d'acheter de tels « minéraux » dans le seul but d'éviter des risques pour elle-même aura un impact négatif plus grave sur les moyens de subsistance fragiles de la population locale.
3. Les entreprises, les communautés et les gouvernements locaux ont des cultures, des valeurs, des langues, des religions et même des coutumes différentes, auxquelles s'ajoute la faible gouvernance des gouvernements locaux, qui sont devenues un obstacle au renforcement de la coopération avec les parties prenantes locales.

4. Les parties externes ont toujours cet espoir idéal et irréaliste d'éliminer rapidement les risques liés au travail des enfants, à la sécurité et à la santé dans le secteur de l'ASM en RDC, tout en ignorant ou même en sapant les améliorations et les efforts positifs réalisés par les entreprises en amont. Elles ignorent le principe de « l'amélioration continue, basée sur la réalité, et du progrès par étapes » dans le travail de responsabilité sociale.
5. Les demandes et les objectifs des entreprises en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement ne peuvent pas faire l'objet d'un accord total. Les entreprises en aval ont pris l'habitude de se décharger de leurs responsabilités sur les acteurs en amont. Les acteurs en amont, quant à eux, sont incapables de mener à bien leur travail en raison d'une capacité de gouvernance, d'un financement et d'un effet de levier limités. En d'autres termes, il existe un énorme fossé de compréhension entre les entreprises en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement en termes de « partage des responsabilités, partage des coûts et partage de la valeur ». »

Quels sont, selon vous, les points clés de la chaîne d'approvisionnement ? Veuillez expliquer.

Lihui : « Il est essentiel de bien comprendre quelles étapes de la chaîne d'approvisionnement présentent des risques sociaux graves, d'analyser les causes profondes des risques identifiés, puis d'adopter des solutions systémiques. Par exemple, le travail des enfants est très répandu dans le secteur minier de la RDC. La cause première est l'extrême pauvreté de la communauté locale. De nombreuses familles ne sont pas en mesure d'envoyer leurs enfants à l'école. Nous avons même trouvé des ménages dont les chefs de famille sont des adolescents. La source de revenus des habitants locaux est extrêmement simple, et ils dépendent pour la plupart de l'exploitation minière pour leur subsistance. Dans de nombreuses régions de la RDC, les mines de cobalt se prêtent particulièrement bien à l'exploitation artisanale, en raison des conditions géologiques. L'exploitation minière mécanisée n'est pas envisageable.



Chaîne de montage du Fairphone à l'usine de Guohong en Chine.

Pour résoudre le problème du travail des enfants en RDC, il ne suffit pas de refuser d'acheter des minéraux associés au travail des enfants ou d'expulser les enfants de la zone minière. Cela ne ferait qu'aggraver leurs conditions de vie déjà fragiles et les soumettre à des risques de survie plus graves. La communauté internationale, les entreprises en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement et le gouvernement de la RDC sont invités à renforcer leur coopération, à trouver des solutions systémiques, à normaliser l'exploitation minière artisanale, à mettre en œuvre des projets de remédiation liés au travail des enfants, à financer des projets éducatifs, à organiser des ateliers de formation pour diversifier les compétences des communautés locales, etc. et à sortir progressivement les communautés locales de la pauvreté. De cette manière, le risque du travail des enfants peut être fondamentalement résolu. »

Depuis juin 2018, vous êtes impliqué dans la mise en œuvre de ce que vous appelez un projet de due diligence de la chaîne d'approvisionnement en cobalt, principalement axé sur deux sites pilotes à Kasulu et Kamilombe dans le sud de la RDC. Veuillez expliquer en quoi consiste ce projet. Avez-vous des premiers résultats ?

Lihui : « Ce projet est réalisé par CDM, basé en RDC. La société mère de CDM est notre société membre Zhejiang Huayou Cobalt. À l'origine, ces deux zones minières

Il est essentiel de bien comprendre quelles étapes de la chaîne d'approvisionnement présentent des risques sociaux graves, d'analyser les causes profondes des risques identifiés, puis d'adopter des solutions systémiques.

présentaient les problèmes suivants : la zone minière chevauche des communautés locales ; des opérations minières artisanales non réglementées y sont constatées. Un rapport publié par Amnesty International en 2016 a souligné les risques sociaux liés au travail des enfants et aux conditions de travail dangereuses dans l'exploitation minière artisanale en RDC. Ces deux zones minières étaient concernées. Nous continuons d'appeler à la formulation et à la mise en œuvre de solutions fondées sur des principes « systémiques, inclusifs et durables » afin d'empêcher les entreprises de se retirer de la chaîne d'approvisionnement, ce que certaines font afin de réduire leurs risques, car cela pourrait entraîner une forte détérioration des moyens de subsistance des communautés locales. »

Lihui poursuit : « Nous aidons Huayou CDM à mener une gouvernance normalisée de l'exploitation minière artisanale, en ciblant les deux zones minières pilotes de Kasulu et Kamilombe. Les activités spécifiques comprennent : la relocalisation des villages communautaires de la zone minière, en assurant les besoins de base des communautés ; la construction d'écoles autour de la communauté et la fourniture de matériel pédagogique pour les écoles, ainsi que le déjeuner pour les étudiants ; la construction de clôtures autour de la zone minière, en introduisant des exigences de sécurité pour l'exploitation minière ; la fourniture d'équipements de protection nécessaires pour les ouvriers ; la normalisation des marchés commerciaux ; la fourniture d'eau potable et d'équipements de douche, etc. ; la mise en œuvre d'une gestion basée sur un label pour les mines de cobalt dans la zone minière ; l'engagement d'une société de sécurité professionnelle pour assurer un environnement de travail sûr et enfin la mise en place d'une équipe de supervision indépendante avec la participation de plusieurs parties prenantes. En mettant en œuvre les activités mentionnées ci-dessus, nous visons à établir un projet de démonstration d'exploitation minière artisanale et un projet de développement des moyens de subsistance des communautés en RDC, afin de mieux contrôler et d'améliorer les conditions de travail des exploitants artisanaux, d'améliorer le système et le mécanisme de

prévention du travail des enfants, de promouvoir la gouvernance standardisée des sites d'exploitation minière artisanale et de contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales. »

Lihui conclut : « Aujourd'hui, l'environnement de la zone minière pilote a connu une amélioration progressive. Un mécanisme de suivi continu a été mis en place, ce qui a permis d'obtenir des résultats graduels. Le projet a attiré l'attention des parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement mondiale en cobalt. Sur la base des résultats obtenus en 2020, nous examinons et encourageons activement le consensus de l'industrie sur les actions conjointes et les mécanismes réglementaires pour une gouvernance normalisée de l'exploitation minière artisanale du cobalt. Nous utiliserons ce projet comme modèle pour étendre l'expérience pratique du projet à des zones d'exploitation minière artisanale plus locales et pour promouvoir des projets pilotes normalisés ailleurs. »

Envisagez-vous de développer et de soutenir une exploitation minière écologiquement et socialement responsable dans les grandes mines industrielles de cobalt également ?

Lihui : « Oui, les lignes directrices de la CCCMC sur la responsabilité sociale des investissements miniers chinois à l'étranger publiées en 2014 visent principalement à fournir des normes pour l'exploitation minière mécanisée à grande échelle. Nous avons également développé un manuel de mise en œuvre et un système d'évaluation des performances pour aider les entreprises à mener une auto-évaluation et un audit par une tierce partie. Nous organisons également des séries de formations thématiques pour les entreprises et apportons un soutien technique. »

[EN] <http://en.cccmc.org.cn>

[CN] www.cccmc.org.cn

Pour plus d'informations, contacter :

Secrétaire générale adjointe de la RCI, Mme Rachel Zhou à la CCCMC.

E-mail : rbc@ccmc.org.cn / rachelzhou@global-rci.org

FAIRPHONE ÉTABLIT LA NORME DANS LE SECTEUR DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE



PHOTO © FAIRPHONE

Fairphone 3+.

Fairphone, une entreprise sociale néerlandaise produisant des smartphones, établit la norme pour les téléphones mobiles du futur. En tant que pionnier de la production circulaire de téléphones mobiles, Fairphone produit des téléphones dotés de modules remplaçables qui peuvent être échangés contre des versions améliorées et qui facilitent les réparations. Ce système augmente considérablement la longévité de l'appareil. Avec la perspective d'une pénurie de minéraux à l'avenir, Fairphone est un exemple dans le secteur en réduisant la production des composants de base des téléphones et donc les émissions de gaz à effet de serre. De plus, Fairphone a entrepris de se procurer les pièces de téléphone de manière responsable, en veillant à ce que les exploitants des minéraux nécessaires à la fabrication des batteries reçoivent une rémunération équitable et décente, en contribuant à la sécurité des conditions de travail et en minimisant l'impact environnemental. En tant que partenaire de l'Initiative pour un cobalt responsable et cofondateur de l'Alliance pour un cobalt équitable, Fairphone contribue à l'amélioration des conditions dans les mines de cobalt à petite échelle en République démocratique du Congo. Fairphone s'approvisionne en or équitable au Pérou et s'engage à établir des normes de commerce équitable dans les mines d'or en Ouganda. En achetant un Fairphone, les consommateurs savent qu'ils contribuent à la justice environnementale et sociale dans l'industrie minière et réalisent les objectifs de Fairphone

de s'approvisionner en étain et en tungstène non liés à des conflits dans des zones à haut risque, ainsi qu'en cuivre recyclé. Cette démarche constitue un argument de poids sur un marché où la demande de produits respectueux de l'environnement et socialement inclusifs ne cesse de croître.

www.fairphone.com



PHOTO © FAIRPHONE

Fairphone - partenaire de l'Initiative pour un cobalt responsable et cofondateur de l'Alliance pour un cobalt équitable - produit des téléphones dotés de modules remplaçables qui peuvent être échangés contre des versions améliorées et qui facilitent les réparations.